

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03765 Numéro SIREN : 533 869 301 Nom ou dénomination : A3 BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2019 sous le numéro de dépôt 18420

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/18420

Déposant :

Nom/dénomination : A3 BAT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 533 869 301

N° gestion : 2011 B 03765



Bilan Simplifié

A3BAT SAS

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 16/08/19
Tenue de compte EUR 18220

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 200	1 200		
Immobilisations corporelles	149 351	51 933	97 418	87 653
Immobilisations financières	2 500		2 500	2 500
ACTIF IMMOBILISÉ	153 051	53 133	99 918	90 153

Stocks de mat. premières et approv.	16 236		16 236	16 572
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.	2 595		2 595	
Créances clients et comptes rattachés	736 442	2 621	733 821	638 671
Autres créances	101 939		101 939	59 315
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	149 427		149 427	281 057
Charges constatées d'avance	6 044		6 044	3 357
ACTIF CIRCULANT	1 012 683	2 621	1 010 061	998 973

TOTAL GÉNÉRAL	1 165 733	55 755	1 109 979	1 089 126
----------------------	------------------	---------------	------------------	------------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	10 000	4 985
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	224 900	133 676
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	103 314	196 239
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	438 214	434 900

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 000	30 000
---	---------------	---------------

Emprunts et dettes assimilées	535	8 275
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	496	9 884
Fournisseurs et comptes rattachés	377 622	438 746
Autres dettes	248 113	167 320
Produits constatés d'avance		
DETTES	626 765	624 226

TOTAL GÉNÉRAL	1 109 979	1 089 126
----------------------	------------------	------------------



Compte de Résultat Simplifié

A3BAT SAS

Période du 01/04/18 au 31/03/19
Edition du 16/08/19
Tenue de compte EUR

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			1 215
Production vendue de biens			
Production vendue de services		3 813 042	3 844 746
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		5 383	2 050
Autres produits		11 558	10 308
PRODUIT D'EXPLOITATION		3 829 983	3 858 318
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			568
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		747 063	808 495
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		336	763
Autres charges externes		1 914 938	2 005 541
Impôts, taxes et versements assimilés		16 041	20 814
Rémunérations du personnel		584 347	428 238
Charges sociales		392 218	286 386
Dotations aux amortissements		22 135	13 908
Dotations aux provisions		2 621	
Autres charges		13	4
CHARGES D'EXPLOITATION		3 679 713	3 564 717
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		150 270	293 601
Produits financiers			
Produits exceptionnels		11 211	1 610
Charges financières		66	860
Charges exceptionnelles		20 685	30 516
Impôts sur les bénéfices		37 417	67 596
BÉNÉFICE OU PERTE		103 314	196 239



5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise : A3BAT SAS

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des zéros) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 200	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	40 546	KU	13 029
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	63 644	KW	18 144	
		Matériel de transport *		KY	4 094	KZ	996	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	11 450	LC		LD	2 485
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	119 734	LO		LP	34 654	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	2 500	IU		IV		
	TOTAL IV	LQ	2 500	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	123 434	ØH		ØJ	34 654	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	1 200	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		I.Z	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS	MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	4 039	MK	49 535	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU	MM		MN	81 788	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	998	MQ	4 093	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS		MT	13 935	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY	NG	5 037	NH	149 351	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	2 500	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	2 500	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	5 037	ØL	153 051	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage



[Signature]

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise		A3BAT SAS				Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 200	PF		PG	1 200
TOTAL I							
TOTAL II							
Terrains		PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 388	QA	9 264	QB	2 031
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	16 509	QE	8 939	QF	
	Matériel de transport	QH	1 229	QI	1 061	QJ	252
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 956	QM	2 872	QN	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
TOTAL III		QU	32 081	QV	22 136	QW	2 283
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	33 281	ØP	22 136	ØQ	2 283
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immob. amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des dotations (NP + NQ + NR)	NW			Total général des reprises (NS + NT + NU)			
Total général des dotations nettes (NW - NY)				Total général des reprises nettes (NW - NY)			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage



[Signature]

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		A3BAT SAS		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	SZ	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : A3BAT SAS										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	2 500		UV			UW	2 500	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	3 146						3 146	
	Autres créances clients				UX	733 296		733 296					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 987		2 987					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	56 928		56 928					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	33 773		33 773					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	6 000		6 000					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	2 251		2 251					
	Charges constatées d'avance				VS	6 044		6 044					
	TOTAUX				VT	846 924		VU	341 278		VV	5 646	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	535		535						
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	377 622		377 622						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	61 482		61 482						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	32 664		32 664						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	7 151		7 151						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	120 852		120 852						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	26 460		26 460						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	626 765		VZ	626 765					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VI			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL	852
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	7 857							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032													

© Sage



[Signature]

A3BAT SAS

57bis, rue de Musselburgh
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/3/2019

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005 : prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

INFORMATION RELATIVE AU CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit impôt compétitivité emploi) pour un montant de 26 749 euros pour l'année 2018. Le 1er trimestre 2018 de 5 424 euros avait été provisionné au cours de l'exercice précédent. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Notes sur le bilan :

Etat de l'actif immobilisé :

Evalué à la valeur d'entrée des biens dans la société
Selon état fiscal 2054.

Etat des amortissements :

durée d'amortissement calculée sur la durée
d'usage conformément à la dérogation accordée aux PME
Selon état fiscal 2055.

Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice:

Evaluées à leur valeur nominale
Selon état fiscal n° 2057

Etat des provisions

Selon état fiscal n° 2056



Etat des charges à payer

Commissaire aux comptes	5400,00
Avocat	5640,00
Expert-comptable	4491,00
assurance	22665,00
cotisation	79,00
TVTS	1662,00
CET CVAE	3937,00
formation	57,00
Agios bancaires	535,00
	44466,00

AUTRES INFORMATIONS

Opérations de crédit bail:

Un véhicule Audi Q7 a été pris en location sur 60 mois avec option d'achat en septembre 2014

Prix TTC : 70 676 €

Loyers pris en charges : 11780 €

Montant non déductible : 10 476 €

Redevance restant à payer : 4 908 €

Valeur de rachat : 24 500 €

Les véhicules de tourisme suivants sont en location longue durée :

Un véhicule Volkswagen Golf a été pris en location sur 37 mois en septembre 2015

Elle s'est terminée en juin 2018

Prix TTC : 39197 €

Loyers pris en charge : 1709 €

Montant non déductible : 1306 €

Redevance restant à payer : 0 €

Un véhicule Volkswagen Golf a été pris en location sur 37 mois en octobre 2017

Prix TTC : 31900 €

Loyers pris en charge : 5280 €

Montant non déductible : 2438 €

Redevance restant à payer : 7920 €

2 véhicules Volkswagen Golf ont été pris en location sur 37 mois à partir de juin 2018

Prix TTC : 32723 € chacun

Loyers pris en charges : 4169 € chacun soit 8338 €

Redevance restant à payer : 12596 € par véhicule soit 25192 €

1 véhicule Volkswagen Golf sur 37 mois

Prix TTC : 33053 €

Loyers pris en charge : 2490 €

Redevances restant à payer : 14124 €



1 véhicule Volkswagen Golf sur 37 mois
Prix TTC : 48151 €
Loyers pris sur charge : 5350 €
Redevances restant à payer : 14844 €

7 véhicules utilitaires (dont 2 Peugeot Expert et 5 utilitaires Ford) sont en location longue durée avec loyers pris en charges durant l'exercice : 31 682 €
Redevances restant à payer : 75 339 €
Options d'achat : 1813 €

Engagement en matière de pensions et retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Comptes courants

Les comptes courants d'associés ne sont pas rémunérés.
Les organes de direction n'ont pas été rémunérés,

Capital : 100.000 euros répartis en 200 parts de 500 euros chacune.

Chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31/03/2019
3 813 042,00 €

Effectif moyen du personnel : 15 salariés et 3 apprentis

Autres informations : néant.



A3 BAT
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 57 Bis rue de Musselburgh – 94 500 Champigny sur Marne
533 869 301 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
le trente septembre
à dix-huit heures,

les Actionnaires de la Société se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président, observation faite que, préalablement à la convocation, il a été envoyé, aux actionnaires qui en ont fait la demande, le préavis de réunion prévu à l'article 129 du décret du 23 mars 1967.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance et qui est annexé comme valant approbation du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Yves DUMAS, en sa qualité de Président, représentant de la SARL L2A.

Monsieur Philippe LE FIBLEC, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent l'intégralité du capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes.
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 mars 2019 ainsi que le bilan au même jour et le compte de résultat.
- son rapport de gestion à l'assemblée;
- le rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 et le rapport spécial du commissaire aux comptes;
- le texte des projets de résolutions;
- les statuts à jour de la Société.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée que tous les documents visés par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des Actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée donne acte au Président de ses déclarations et chaque Actionnaire présent déclare avoir été mis en mesure d'exercer son droit de communication.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir.

Il est ensuite fait lecture des rapports du commissaire aux comptes :

- rapport sur les comptes clos le 31 mars 2019 et sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce.



Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées sur les résultats obtenus au cours de l'exercice approuvé et sur les perspectives d'avenir. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, ratifient lesdites opérations intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice soumis à leur approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires qui ont tous le droit de vote en vertu de la jurisprudence de la Cour de Cassation (Cas. Com. 23 octobre 2007).

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2019, et sur les comptes dudit exercice ainsi que la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, approuvent les propositions du Président et décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à **103.314 €**, de la manière suivante :

- le solde au « Report à nouveau », pour	€	103.314
qui est ainsi porté de 224.900 € à 328.214 €		

Les associés décident, alors, de procéder à une distribution de dividendes		
d'un montant total de	€	50.000
correspondant à un dividende par action de	€	250
et constatent qu'à la suite de cette		
distribution, le compte " Report à nouveau "		
est ramené de 328.214 € à 278.214 €.		



Les Associés prennent acte, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, des distributions intervenues au titre des trois précédents exercices sociaux :

<i>Exercices</i>	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
<i>Revenus globaux distribués</i>	100.000 € Soit 500 € par action	50.000 € Soit 250 € par action	- €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, réunis en Assemblée Générale, confèrent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

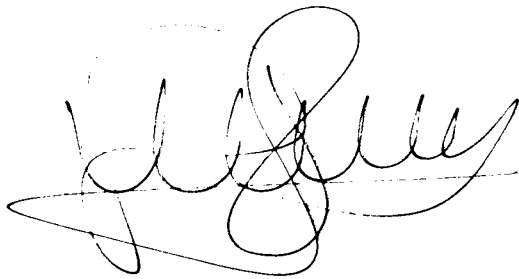
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Pierre-Yves DUMAS, représentant la SARL L2A



PHILIPPE LE FIBLEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

13, RUE BAUDIN - BP 46

94211 LA VARENNE SAINT HILAIRE CEDEX

TÉL. 01 48 85 43 38

FAX. 01 48 89 19 82

SAS A3 BAT

57bis, rue de Musselburgh

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE - LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ

N° SIRET : 342 751 500 000 30 - N° TVA Intracommunautaire : FR95 342 751 500

Email : p.lefiblec@cabinetlefiblec.fr



A3 BAT

SAS au capital de 100 000 euros

Siège Social : 57bis rue de Musselburgh
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/03/2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2019

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Septembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société A3 BAT relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



1/3

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE - LE RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ
N° SIRET : 342 751 500 000 30 - N° TVA Intracommunautaire : FR95 342 751 500
Email : p.lefiblec@cabinetlefiblec.fr

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/04/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai procédé à l'examen des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que de leur présentation d'ensemble, qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



2/3

Responsabilit  s du commissaire aux comptes relatives    l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'  tablir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'exercice professionnel permet de syst  matiquement d  tecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou r  sulter d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre    ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumul  , influencer les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme pr  cis   par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas    garantir la viabilit   ou la qualit   de la gestion de votre soci  t  .

Fait    La Varenne, le 6 Septembre 2019

Philippe LE FIBLEC
Commissaire aux Comptes
13, rue Baugry BP 46
94211 LA VARENNE ST-HILAIRE CEDEX
T  l. 01 48 85 43 38

Philippe LE FIBLEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie R  gionale de Paris